

**Réunion du 24 mai 2020**  
**Installation du conseil municipal**

Les conseillers élus le 15 mars 2020 se sont réunis à la maison du peuple sur convocation de monsieur Daniel PEYNON, Maire

Etaient présents :

Mr PEYNON Daniel, Mr MOUTON Romain, Mme FORESTIER Annick, Mr PEROL Jaques, Mme LAPAUX Ariane, Mr NICOLAY Jean-Luc, Mr BOUCHERAS Alain, Mr DEPLAT Dominique, Mme JARDEL Anaïs, Mr LANGOUET Régis, Mme PATIER Christine, Mr MILLET Arnaud, Mme ROQUEL Vanessa, Mr NICOLAY Jean-Luc, Mme TRICHARD Dorothee

Absent : Néant

Monsieur Daniel PEYNON a ouvert la séance et a donné lecture du résultat des élections du 15 mars 2020, 1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'électeurs inscrits : 873

Nombre de votants : 387

Nombre de suffrages exprimés : 318

Majorité absolue : 160

La « liste d'Action et d'intérêt communal a obtenu 318 voix.

Le doyen d'âge Monsieur Jean-Luc Nicolaÿ, a ensuite pris la présidence, il a désigné pour secrétaire Mme Christine PATIER et pour assesseurs Mme FORESTIER Annick et Mr MILLET Arnaud

Election du Maire :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Daniel PEYNON est élu avec 14 voix.

Monsieur Daniel PEYNON préside la séance et propose d'élire deux conseillers délégués : Mr Nicolaÿ Jean-Luc et Mr Boucheras Alain. Ces deux conseillers sont élus à l'unanimité des votes exprimés.

Monsieur le Maire propose ensuite d'élire quatre Adjoints avec une liste respectant la parité constituée de :

Mr MOUTON Romain, Mme FORESTIER Annick, Mr PEROL Jacques, Mme LAPAUX Ariane

Nombre de votants : 15  
Bulletins blancs : 3  
Suffrages exprimés : 12  
Majorité absolue : 7

La liste d'Adjoints est élue avec 12 voix.

Les délibérations fixant le nombre d'adjoints à quatre et définissant les indemnités de Monsieur le Maire et des Adjoints sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité de déléguer un certain nombre des attributions de cette Assemblée à Monsieur le Maire, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire énumère ensuite les différentes commissions qui devront se mettre en place dans les semaines à venir.

Il propose également une délibération qui annule les loyers d'Avril et Mai 2020 pour les professionnels qui ont dû arrêter leurs activités en raison de la crise sanitaire. La délibération est adoptée à l'unanimité.

